



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

L'INTEGRATION BANCAIRE ET FINANCIERE EUROPEENNE DEPUIS 1999

Jean-François Pons - FBF

2^{ème} « Forum Chine-Europe »

Atelier WS-32

Paris – 4-7 octobre 2007



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

Dans le domaine bancaire et financier, plus de 70 % des textes législatifs nationaux des Etats membres de l'UE sont aujourd'hui d'origine bruxelloise

- ➔ La mise en place du marché intérieur implique d'harmoniser les législations nationales
- ➔ Importance grandissante de Bruxelles pour l'industrie bancaire



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

LA METHODE CHOISIE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE:

- Une **approche graduée**
- Un **dialogue permanent et transparent** entre le législateur et les acteurs de marché



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

I – POURQUOI LE PROJET D'INTEGRATION BANCAIRE ET FINANCIERE ?

II - LES PROGRES DE L'INTEGRATION BANCAIRE ET FINANCIÈRE DE 1999 à 2005

III - LA POURSUITE DES TRAVAUX DEPUIS 2005

IV – LES RELATIONS DE L'UNION EUROPEENNE AVEC SES PRINCIPAUX PARTENAIRES SUR LES DOSSIERS BANCAIRES ET FINANCIERS



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

I – POURQUOI LE PROJET D'INTEGRATION BANCAIRE ET FINANCIERE ?

Bancaire

Française



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

I – Pourquoi le projet d'intégration bancaire et financière ?

- **Les avantages du Marché unique (suite)**
 - → Bénéfices en termes de prix - qualité - innovation pour les clients (consommateurs et entreprises)
 - → Bénéfices en termes de compétitivité (et de taille via les restructurations) pour les entreprises financières les plus performantes, en particulier vis-à-vis des pays-tiers

cf. « Marché commun, marché unique et politique européenne de concurrence de 1957 à 2007 » dans Revue d'économie financière n°88, mars 2007



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

Pourquoi le projet d'intégration bancaire et financière ?

■ **Problèmes dans la construction du Marché unique**

- Difficultés de l'harmonisation (chaque pays ne voulant pas lâcher « son » cadre normatif)
- Risque que la réglementation européenne soit plus contraignante pour les offreurs que les législations nationales (en particulier, risque d'empilement des règles de protection du consommateur ou de l'environnement) , réduisant les bénéfices économiques attendus (voire les annulant)
- Nécessité de vérifier la compatibilité mais aussi la compétitivité de cette réglementation par rapport à celle des autres grandes zones économiques dans le monde

→ Exemple illustratif de ces trois points: les normes IAS/IFRS



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

Pourquoi le projet d'intégration bancaire et financière ?

▪ **Exemple : le Marché unique industriel**

- En construction depuis la mi-85 (Acte Unique, programme de la Commission Delors avec objectifs : 1993)
- Aujourd'hui, réalisé pour de nombreux secteurs industriels où les entreprises peuvent vendre le même produit partout en Europe
- Technique juridique : l'harmonisation par directives ou règlements (ex. couleur des phares des automobiles)
- Résultats positifs dans l'ensemble, en particulier la création de « géants européens »



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

Pourquoi le projet d'intégration bancaire et financière ?

- **Les arguments économiques plaidant en faveur de l'intégration européenne sont de même nature que pour le Marché Unique industriel**
 - Le remplacement des marchés nationaux par un marché européen doit permettre d'intensifier la concurrence au bénéfice des entreprises les plus compétitives et les plus innovatrices
 - Les consommateurs et les entreprises non financières profitent des réductions de prix et du développement de nouveaux produits et de nouveaux services



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

Pourquoi le projet d'intégration bancaire et financière ?

- **Deux éléments supplémentaires sont spécifiques au secteur financier:**
 - La création d'un marché financier vaste et liquide doit soutenir la croissance en permettant d'abaisser le coût du crédit pour les emprunteurs, entreprises et ménages
 - La nécessité de préserver la stabilité financière (→ règles spécifiques de surveillance des banques et des marchés)



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

Pourquoi le projet d'intégration bancaire et financière ?

- **Une étude réalisée par *London Economics** en novembre 2002 pour le compte de la Commission européenne estimait que l'intégration financière des marchés obligataire et d'actions pourrait entraîner :**
 - Une augmentation du niveau du PIB européen de 1.1% en fin de période
 - Une augmentation de l'investissement productif de pratiquement 6% et de la consommation privée de 0.8%
 - Une augmentation de l'emploi total de 0.5%

**Quantification of the Macro-Economic Impact of Integration of EU Financial Markets*



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

Pourquoi le projet d'intégration bancaire et financière ?

- **Le FMI a mené en 2007 plusieurs estimations des bénéfices de l'intégration financière Européenne*.**
 - Il compare en particulier les taux de croissance de la productivité sectorielle de la zone euro et des Etats-Unis : où presque la moitié de la différence du taux de croissance sur la période 1996-2003 (moins de 0.5% par an) serait de la responsabilité de l'intégration financière (hors assurance)
 - Les effets indirects de l'intermédiation sur la productivité des autres secteurs sont difficiles à quantifier, mais pourraient être supérieurs



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

Pourquoi le projet d'intégration bancaire et financière ?

- L'intégration financière a cependant progressé très lentement surtout parce qu'elle s'est longtemps heurtée à la désunion monétaire et donc aux barrières des taux de change et des différentiels de taux d'intérêt.
- Il a fallu attendre l'adoption de l'euro par 11 Etats membres le 1er janvier 1999 pour que le projet rebondisse, avec la présentation du Plan d'action pour les services financiers (1999-2004)
- Les banques françaises ont toujours soutenu le projet du Marché Unique des services financiers, dont elles attendent qu'il facilite leurs activités en forte croissance dans les autres pays de l'UE



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

II - LES PROGRES DE L'INTEGRATION BANCAIRE ET FINANCIERE DE 1999 À 2005

LE PLAN D'ACTION POUR LES SERVICES FINANCIERS 1999-2004 (1/2)

- 3 objectifs principaux :
 - ➔ instaurer un marché unique des services financiers « de gros » (financement des grandes entreprises, opérations de marché, bourses...)
 - ➔ rendre « accessibles et sûrs » les marchés de détail (relations banques-ménages)
 - ➔ renforcer les règles de surveillance prudentielle
- Un programme très ambitieux:
 - ➔ 42 mesures à adopter avant fin 2004 (directives, règlements, recommandations, communications...)

LE PLAN D'ACTION POUR LES SERVICES FINANCIERS 1999-2004 (2/2)

- En 2004, au terme du plan d'action, la plupart des 42 mesures initiales sont finalisées : directives relatives aux marchés financiers, transposition de l'accord de Bâle II, directive OPA, vente à distance des services financiers
- Plusieurs dossiers sont cependant encore en discussion : directive sur le crédit à la consommation, nouveau cadre juridique pour les moyens de paiement, compensation et règlement-livraison, normes comptables IAS/IFRS
- La Commission européenne lance en 2004 une vaste réflexion sur les suites du PASF. En décembre 2005, elle adopte un livre blanc définissant sa « politique des services financiers 2005-2010 ».

LIVRE BLANC SUR LA POLITIQUE DES SERVICES FINANCIERS 2005-2010

- Orientation générale : consolidation « dynamique » c'est-à-dire :
 - consolidation des progrès réalisés
 - achèvement des actions en cours
 - coopération et convergence des acteurs nationaux en matière de surveillance
 - « élimination des derniers obstacles économiques significatifs »

- Un leitmotiv : « mieux légiférer » :
 - consultations
 - études d'impact *ex ante*
 - évaluation *ex post*



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

III - LA POURSUITE DES TRAVAUX DEPUIS 2005



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE MARCHÉ (1/2)

- Le PASF 1999-2004 a marqué des progrès très importants, en particulier avec la directive Marché des instruments financiers (MIF) mettant en concurrence les bourses, les plateformes et les grandes banques et internalisant les ordres (mise en œuvre dès le 1er novembre 2007)
- L'intégration européenne doit cependant encore progresser dans deux domaines; le post marché (compensation, règlement-livraison) et la gestion d'actifs



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE MARCHÉ (2/2)

- Post marché
 - ➔ Commission : signature d'un code de conduite en novembre 2006
 - ➔ Banque centrale européenne (BCE) : travaux sur le projet « Target2-Securities » lancé en juillet 2006

- Gestion d'actifs
 - ➔ Novembre 2006 : publication d'un livre blanc
 - ➔ Automne prochain : révision de la directive OPCVM



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

BANQUE DE DÉTAIL

- Les marchés bancaires de détail sont encore aujourd'hui essentiellement nationaux. L'intégration des marchés bancaires de détail est en conséquence le principal défi à relever. Initiatives en cours:
 - ➔ Directive sur le crédit à la consommation : 2^{ème} lecture au Parlement européen dans les prochains mois
 - ➔ Crédit hypothécaire : publication d'un livre blanc en décembre 2007
 - ➔ Travaux sur la mobilité bancaire : publication début juin du rapport du groupe d'experts constitué par la Commission
 - ➔ 2 mai 2007 : livre vert sur les services financiers de détail



MOYENS DE PAIEMENT

- Règlement de 2000 sur les paiements transfrontières en euros (tarif plafonné au niveau des tarifs nationaux)

- SEPA (Single Euro Payments Area) et EPC (European Payments Council)
 - ➔ Trois nouveaux moyens de paiement paneuropéens : débit direct (28 janvier 2008), virement (novembre 2009) et carte

- Directive sur les services de paiement (PSD)
 - ➔ Décembre 2005 : publication de la proposition de directive
 - ➔ 2007 : adoption de la proposition en une seule lecture
 - ➔ Prochains mois : transposition et mise en œuvre du texte dans les États membres



QUESTIONS COMPTABLES ET PRUDENTIELLES (1/2)

- IAS 39
 - ➔ Novembre 2004 : la Commission adopte la norme 39 en excluant les dispositions sur la comptabilité de couverture et l'option juste valeur
 - ➔ Novembre 2005 : elle adopte l'amendement sur l'option juste valeur.
 - ➔ 2006-2007 : poursuite des travaux sur la méthode de couverture

- Fonds propres
 - ➔ Automne 2005 : PE et Conseil adoptent la directive sur l'adéquation des fonds propres (CRD)
 - ➔ 2006 et 2007 : travaux du CEBS (Comité européen des contrôleurs bancaires) et des autorités nationales pour la transposition et la mise en oeuvre CRD à partir du 1er janvier 2008



QUESTIONS COMPTABLES ET PRUDENTIELLES (2/2)

- Contrôle prudentiel des opérations de fusion et acquisition transfrontière dans le secteur financier
- ➔ Septembre 2006 : publication proposition de directive. Objectif de la Commission : encadrer davantage les pouvoirs des autorités de contrôle pour éviter les interférences politiques (cf. affaire Fazio)
- ➔ 13 mars 2007 : accord au Parlement
- ➔ 27 mars 2007 : le Conseil entérine l'accord : le texte est adopté en une seule lecture



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

La poursuite des travaux

AFFAIRES FISCALES

- TVA sur les services financiers
 - ➔ Mars 2006 : la Commission consulte
 - ➔ D'ici à la fin 2007 : éventuelle proposition législative. Recours possible à la coopération renforcée



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

La poursuite des travaux

CALENDRIER INSTITUTIONNEL 2008-2009

- 2009 et 2008 seront des années importantes
- 2009 : renouvellement de la Commission européenne et élections européennes
- 2^{ème} semestre 2008 : Gestion d'actifs, supervision bancaire et financière, projet de directive Solvabilité II (assurances) seront au menu de la **présidence française de l'UE**



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

IV – LES RELATIONS DE L'UE AVEC SES PRINCIPAUX PARTENAIRES SUR LES DOSSIERS BANCAIRES ET FINANCIERS

Bancaire

Française



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

Les relations de l'UE avec ses principaux partenaires

LES SUJETS D'INTERET COMMUN

- Le marché unique est un projet propre à une zone économique et politique mais ne doit pas pour autant se faire en « vase clos ». Il doit se révéler compatible et compétitif vis-à-vis de ses partenaires économiques
- Nombreux sujets d'intérêt commun en raison de la mondialisation financière (et l'importance des mouvements de capitaux entre les zones) :
 - ➔ Surveillance bancaire et financière (les événements récents le montrent bien)
 - ➔ Mesures anti-blanchiment et lutte contre le financement du terrorisme
 - ➔ Normes IFRS



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

Les relations de l'UE avec ses principaux partenaires

LE DIALOGUE REGLEMENTAIRE UE / ETATS UNIS SUR LES SERVICES FINANCIERS (1/3)

- Le dialogue transatlantique vise à la coopération entre régulateurs européens et américains.
- Ce dialogue transatlantique concerne les régulateurs bancaires et financiers et vise notamment à ce que le principe de reconnaissance mutuelle puisse être mise en œuvre entre l'Europe et les Etats-Unis (reconnaissance des marchés, des produits et des intermédiaires).
- Sous la pression de la présidence allemande au premier semestre 2007, le dialogue transatlantique a été renforcé et formalisé, un des principaux dossiers concernant les services financiers.



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

LE DIALOGUE REGLEMENTAIRE UE / ETATS UNIS SUR LES SERVICES FINANCIERS (2/3)

- Le dialogue commence à porter ses fruits, peut-être aussi parce que les autorités américaines ont pris conscience de la perte de compétitivité de la place financière de New York :
 - SEC : convergence des normes comptables US GAAP et IFRS à partir de 2009 au plus tard
 - Accord des régulateurs US pour autoriser les onze plus grandes banques américaines à appliquer l'approche avancée de Bâle 2 pour mesurer les risques de crédit et opérationnels (2012)
 - SEC : en attente de la publication d'une proposition formelle en octobre, amendant les règles qui imposent aux entreprises d'investissement étrangères souhaitant fournir un service à un investisseur américain d'être affilié à un broker dealer américain.



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

Les relations de l'UE avec ses principaux partenaires

LE DIALOGUE REGLEMENTAIRE UE / ETATS UNIS SUR LES SERVICES FINANCIERS (3/3)

- L'évolution récente de la SEC est un enjeu majeur pour les marchés financiers européens, en particulier depuis la fusion NYSE et Euronext,
- Le collège des régulateurs d'Euronext est un interlocuteur naturel pour la SEC.



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

LE DIALOGUE REGLEMENTAIRE UE / CHINE SUR LES SERVICES FINANCIERS (1/4)

- Rappel: entrée de la Chine à l'OMC en 2001
- Dans le cadre d'une stratégie d'ouverture de son marché intérieur et de développement de ses activités à l'international
- Vers une convergence ou une compatibilité des modèles à partir d'expériences différentes
- Des objectifs partagés: favoriser la croissance, réduire les coûts financiers et engendrer une meilleure allocation du capital
- L'intérêt des banques étrangères (yc françaises) à développer leur activité en Chine et des banques chinoises à l'étranger
- Le processus de réformes chinois:
 - ➔ En liaison avec les engagements pris à l'OMC
 - ➔ Un processus graduel, séquencé et en partie inspiré d'expériences étrangères



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

LE DIALOGUE REGLEMENTAIRE UE / CHINE SUR LES SERVICES FINANCIERS (2/4)

→ Un dialogue structuré:

- **Dialogue économique et financier** permanent depuis 2004 entre la Direction Générale Marché intérieur de la Commission européenne et ses homologues au sein des autorités chinoises (réunions: février 2005, mai 2006, juillet 2007). Prochaine réunion: en 2008 en Chine
- **Tables rondes régulières sur les services financiers et la réglementation.** La première a eu lieu à Shanghai en octobre 2005: échange de vues entre les autorités de supervision et de réglementation et des chefs d'entreprises, européens comme chinois. Prochaine réunion: 18 octobre 2007 à Bruxelles



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

Les relations de l'UE avec ses principaux partenaires

LE DIALOGUE REGLEMENTAIRE UE / CHINE SUR LES SERVICES FINANCIERS (3/4)

- ➔ Un même souci d'efficacité réglementaire
 - Amélioration de la gouvernance d'entreprise
 - Renforcement des règles de transparence
 - Meilleure gestion des risques de crédit, de marché et opérationnels
 - Consolidation du cadre prudentiel et coopération des organes de supervision



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

Les relations de l'UE avec ses principaux partenaires

LE DIALOGUE REGLEMENTAIRE UE / CHINE SUR LES SERVICES FINANCIERS (4/4)

→ Echanges de vues sur les dossiers suivants:

- Gestion d'actifs pour compte de tiers
- Marchés de valeurs mobilières
- Comptabilité (IFRS): vers une approche et une interprétation cohérentes des normes internationales d'information financière
- Adéquation des fonds propres (Bâle II)
- Assurances



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

Fin